



## Préparation aux concours des métiers de l'enseignement

## Professeur des écoles « CRPE »

( Susceptible de modifications )



Sites de Bellepierre et du Tampon

Conditions d'accès  
au concours

Pour vous présenter au CRPE, il faut (hors situation dérogatoire ou particulière) :

- un master ou un diplôme de niveau au moins égal,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen,
- avoir un casier judiciaire vierge et justifier des conditions d'aptitude physique requises. Aucune condition d'âge n'est exigée

## Concours

Il comprend des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission. Après la réussite au concours, le lauréat se verra attribuer une classe dans le cadre d'un stage d'un an. Au cours de ce stage, les professeurs des écoles stagiaires bénéficient d'une formation dispensée sous la forme d'actions organisées à l'université et d'un accompagnement d'un professeur titulaire. A l'issue du stage, les professeurs des écoles stagiaires sont titularisés par l'inspecteur d'académie du département dans lequel est accompli ce stage, sur proposition d'un jury.

## Contacts

## SITE DE SAINT-DENIS

Bureau de la Scolarité  
Tel : 02 62 90 43 36  
Mél : [scolarite@reunion.iufm.fr](mailto:scolarite@reunion.iufm.fr)

Les professeurs  
des écoles

Pour devenir Professeur des Ecoles et enseigner à l'école primaire (maternelle et élémentaire avec des élèves de 2 à 11 ans) il faut passer le CRPE (Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles)

Le lauréat de ce concours appartiendra au corps de catégorie A des professeurs des écoles.

Le professeur des écoles enseigne différentes disciplines :

- le français, l'histoire, la géographie, l'éducation civique, une langue vivante,
- les mathématiques, les sciences et la technologie,
- la musique, les arts plastiques et visuels, l'éducation physique et sportive, en s'appuyant notamment sur les TIC (Technologie de l'Information et de la Communication)

Le service d'enseignement est de 26 heures par semaine et de 3 heures (hors du temps de présence devant les élèves) consacrées à des travaux au sein des équipes pédagogiques, à des animations pédagogiques ou à la tenue des conseils d'école obligatoires (conseils d'école, des maîtres et de cycle).

## Préparation

Vous pouvez préparer ce concours pendant une année dans le cadre du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) au sein de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de La Réunion, école interne de l'Université de la Réunion.

Affectation et  
mobilité professionnelle

L'affectation du professeur des écoles est départementale.

Une fois affecté dans un département, le professeur des écoles ne change de poste que s'il en fait la demande. Dans la limite de son département d'affectation, il peut postuler pour toutes les écoles. Il peut également par la suite, participer à un mouvement interdépartemental ce qui lui permet une mobilité nationale.

## Rémunération

En début de carrière, les professeurs des écoles sont rémunérés 1 699 euros\* nets par mois (hors surindexation à La Réunion).

En fonction de leur ancienneté et des inspections, ils seront promus aux échelons supérieurs régulièrement.

\*Au 13/10/2010

## Perspectives d'avenir

Après un temps d'activité professionnelle, le professeur des écoles peut envisager de suivre une formation complémentaire pour devenir notamment :

- psychologue scolaire, professeur spécialisé (il enseigne alors à des enfants à besoins particuliers),
- maître formateur, conseiller pédagogique de circonscription ou départemental,
- directeur d'école (maternelle ou élémentaire), directeur d'établissement spécialisé (à condition d'être titulaire d'un diplôme spécialisé),
- inspecteur de l'éducation nationale sur concours.